

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

N° de la délibération : 2024-142

. de la convocation : 19.09.2024

. d'affichage : 19.09.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 49

. votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, LECOMTE Frédéric, MEREL Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, RIMETTE Jean-Michel, SALOME André, SLOSARCZYK Florian, VASSEUR Julie,

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. JOLY Vincent.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. SALOME André avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.

M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

M. MERESSE Christian était représenté par M. DEGENNE Laurent, suppléant.

M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

## CESSION DES PARCELLES AC 339 ET AC 340 SUR NESLE

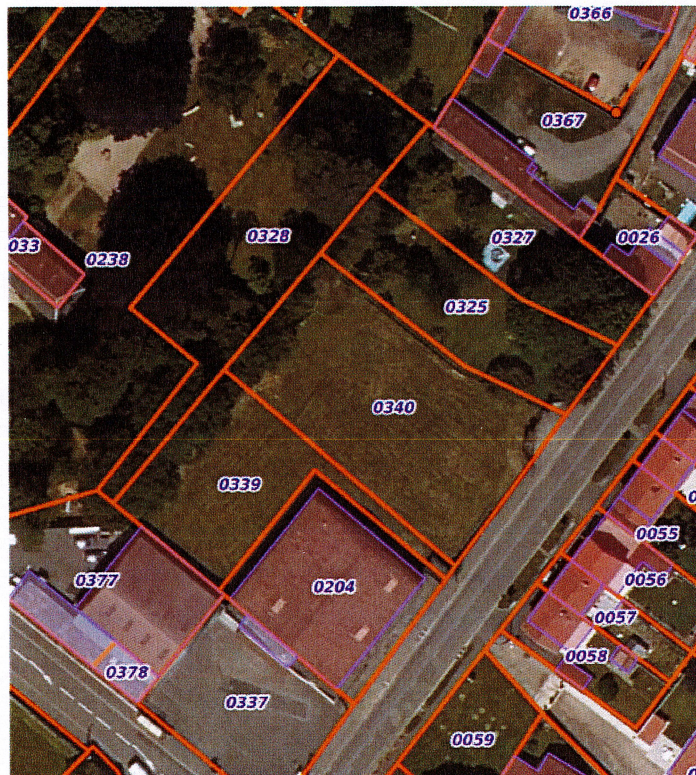
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence Habitat de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Considérant que le groupe Edouard Denis envisage de créer 68 logements en résidence intergénérationnelle, sur les parcelles AC 339, 340, 325, 327 et 367 sur Nesle, à proximité de la recyclerie,

Considérant la proposition d'achat du groupe Edouard Denis, pour un montant s'élevant à 35€ HT net vendeur,

Considérant la surface des parcelles AC 339 et 340, propriétés de la CCES, d'un total de 2345m<sup>2</sup>,



Vu l'avis des domaines n°2023-80585-77621 en date du 12 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique & Habitat en date du 18/09/24,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

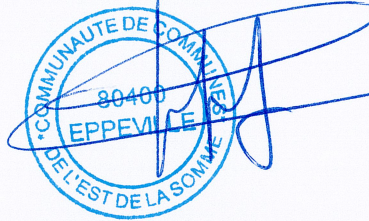
. approuve la cession des parcelles AC 339 et 340 au groupe Edouard Denis, pour un montant de 82 075€ HT net vendeur,

. autorise le Président ou Jean-Marc WISSOCQ en sa qualité de Vice-Président au Développement économique à signer l'acte de vente,

. autorise le Président ou Jean-Marc WISSOCQ à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

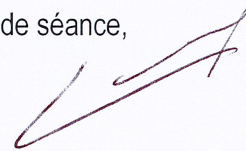
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 080-200070985-20240926-DELIB\_2024\_142-DE

